



29 juillet 2011

M. James O'Reilly
Directeur de l'environnement et de la réglementation
ExxonMobil Canada Properties
Bureau 701, Atlantic Place
215, rue Water
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6C9

Bonjour M. O'Reilly,

Objet : Rapport d'étude approfondie du projet Hebron
Réponse d'EMCP aux commentaires de l'examen supplémentaire, partie 1 (17 juin 2011)

L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) et les organismes fédéraux responsables des pêches et de l'environnement ont examiné la réponse présentée le 17 juin 2011 par ExxonMobil Canada Properties (EMCP). La soumission du 17 juin 2011 était une réponse aux commentaires de l'examen supplémentaire sur la partie 1 qui ont été transmis par le C-TNLOHE à EMCP le 20 avril 2011.

Conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), les autorités responsables ne peuvent exercer une fonction ou une obligation réglementaire tant que le processus d'évaluation environnementale connexe n'est pas terminé et qu'elles ne sont pas convaincues que des effets environnementaux négatifs importants sont peu probables. Pour que les autorités responsables puissent déterminer l'importance, une réponse aux commentaires ci-joints est nécessaire.

Si vous souhaitez discuter de ce qui précède, vous pouvez me joindre au 709 778-4232, ou par courriel à l'adresse suivante eyoung@cnlopb.nl.ca.

Cordialement,

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

Pièce jointe

c. c. D. Burley (C-TNLOHE)
G. Troke (EC)
S. Lewis (MPO)
S. Mills (IC)
R. Decker (TC)
B. Coulter (ACEI)
M. Anderson (BGGP)

Téléphone 709 778-1400 Téléc. 709 778-1473